



## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

---

### **300 € annuels d'augmentation annoncés par le ministre Blanquer : MERCİ PATRON !**

Quelques jours avant la rentrée scolaire, le ministre Blanquer s'est répandu sur les ondes et les écrans en annonçant pour 2020 que les professeurs engrangeront 300 € bruts d'augmentation « en moyenne ». Ce qui reviendrait à 25 € par mois, soit 17 € nets, toujours en moyenne.

Le ministre a oublié d'expliquer qu'il s'agit en fait d'un effet retard du protocole PPCR du gouvernement Hollande, protocole dont la mise en œuvre avait été suspendue pendant une année.

La pseudo-revalorisation PPCR repose sur deux leviers : l'augmentation du nombre de points attribués à certains échelons de la carrière d'une part, allant par exemple, de 0 pour les certifiés 2<sup>ème</sup> échelon classe normale (soit zéro euro), à 11 points supplémentaires pour les certifiés hors-classe au 4<sup>ème</sup> échelon (soit 52 € mensuels bruts supplémentaires). D'autre part, la création, en 2017, d'un nouveau grade, la classe exceptionnelle aboutit, pour une infime minorité de personnels à une augmentation de moins de 180 € bruts pour les mieux lotis. Pour résumer : il n'y en aura pas pour tout le monde et tout était déjà prévu et budgété. C'est à ce même protocole PPCR – dont le ministre Blanquer popularise les miettes et que FO n'a pas signé – que les fonctionnaires doivent la pérennisation du blocage du point d'indice (bloqué depuis 10 ans). Les personnels de l'Éducation nationale lui doivent aussi la généralisation des « entretiens de carrière » instituant l'arbitraire dans les évolutions de carrière et les rémunérations.

Encore faudrait-il soustraire de ces annonces l'augmentation des retenues pour pension civile, abusivement appelées « cotisations » puisque les pensions des fonctionnaires sont inscrites au budget de l'État. Ces pseudo-cotisations sont en réalité un impôt qui n'a cessé d'augmenter. De 7,85 % en 2010, il est passé à 11,10 % en 2020 !

Ce qui explique que PPCR ou pas, certains verront leur salaire stagner voire baisser au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La FNEC FP-FO avec la fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) revendique 18 % d'augmentation de la valeur du point d'indice qui doit être immédiatement débloqué. C'est avec cette revendication que la FNEC FP-FO entrera dans les discussions annoncées par le gouvernement sur les rémunérations des enseignants. Pour FO, les personnels de l'Éducation nationale sont fonctionnaires d'État et ils doivent le rester.

**Ce que le ministre ne vous dit pas :**

**400 euros par MOIS en moins**

de pouvoir d'achat : c'est l'effet conjugué du gel du point d'indice et de l'inflation depuis 2000, pour un personnel de catégorie A !